



La 2^e vie des équipements électriques

ECOLOGIC

Eco-organisme des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E)





La 2^e vie des équipements électriques

Contexte réglementaire

Ecologic

Nos partenaires





La 2^e vie des équipements électriques

→ Contexte réglementaire

La responsabilité élargie du producteur



Règlementation



- Directive Européenne 2012/19/UE = Décret français 2014-928
- Impose aux producteurs « d'assurer l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des D3E mis sur le marché » : Responsabilité Elargie du Producteur (REP)

Les producteurs ont la possibilité :

- De mettre en place une solution individuelle et de prendre en charge cette responsabilité
- D'adhérer à un éco-organisme qui prendra en charge cette responsabilité réglementaire



Les éco-organismes

- Entreprises à but non lucratif
- En fonction de leurs adhérents = demandent leurs agréments à l'état
- Reçoivent l'éco-contribution = collecter et recycler leurs déchets en France

Obligation de transparence

- Rapport d'activité annuel sur chaque filière aux pouvoirs publics
- Suivi et contrôle des comptes par un censeur d'état

Objectif d'intérêt général

- Obligations de volumes collectés par rapport aux mises sur le marché
- Objectif sur la performance de dépollution et de recyclage des déchets





La 2^e vie des équipements électriques

→ Ecologic

Eco-organisme des DEEE



Ecologic en quelques chiffres

Eco-organisme créé en décembre 2005

- 38 personnes chez EL
- 20 millions d'habitants desservie par la collecte
- + de 6 000 points d'enlèvement
- 1 784 producteurs adhérents
- 395 000 T d'équipements mis sur le marché
- 165 195 T collectées (ménager et pro)
- + de 100 prestataires de logistique et traitement (ménager et pro)



L'organisation interne

Service producteurs

- Adhésions et déclarations des mises sur le marché des adhérents
- Récupérer les éco-participations

Service production

- Contact et organisation avec les opérateurs de collecte
- Gestion opérationnelle et systèmes d'information

Service développement

- Gestion des collectivités
- Mise en conformité des professionnels du déchet
- Collecte des déchets des professionnels et administrations



S'adresser à Ecologic pour être guidé

- Pour une demande de collecte ponctuelle
Jonathan CROS : 06 88 09 85 48 - jcros@ecologic-france.com
- Pour une demande de collecte régulière et/ou la signature d'un contrat

Ile de France



Amélie Heurtier
06 31 18 00 14
aheurtier@ecologic-france.com

Thomas Deshoulières
06 37 08 17 31
tdeshoulieres@ecologic-france.com

Elise Créteil
06 37 12 53 32
ecretel@ecologic-france.com

Pauline Villard
07 63 13 59 42
pvillard@ecologic-france.com



Les agréments d'Ecologic

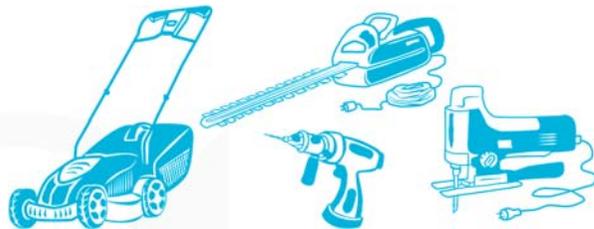
Equipements informatiques



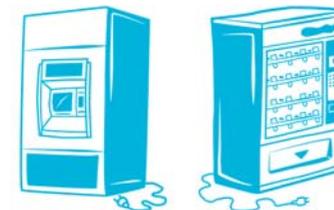
Equipements de sports et loisirs



Equipements de l'outillage



Distributeurs automatiques

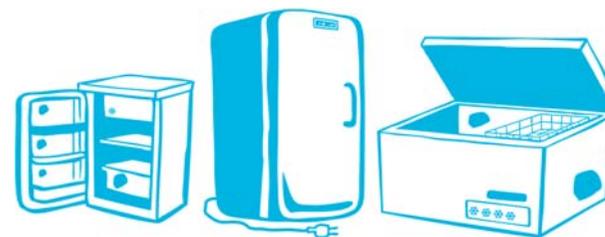


Les agréments d'Ecologic

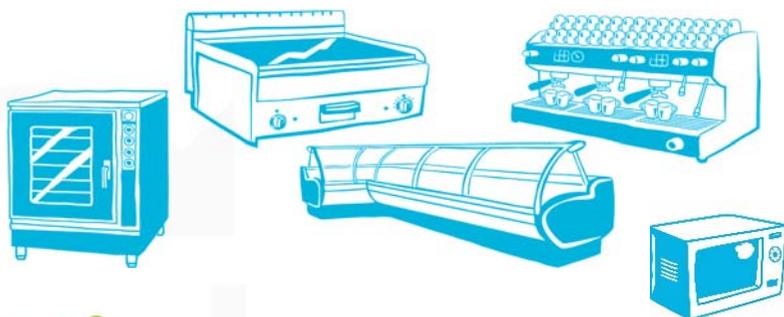
Equipements du génie climatique



Equipements de froid



Equipements de cuisine



+ Depuis le 15 août 2018

Cartouches et toners
Groupes électrogènes
Luminaires
Prises et interrupteurs



EcoLogic

La 2^e vie des équipements électriques

→ Nos partenaires



Les collectivités

Partenaires historiques des éco-organismes

Répartition des collectivités dans les éco-organismes D3E par l'OCAD3E

Nombre de collectivités dépend de la quantité de D3E mis sur le marché par leurs adhérents

Collecte des déchetteries par leurs collecteurs

Soutient financier aux collectivités :

- Pour la collecte
- Pour la communication
- Pour la sécurité



Les professionnels

Répartition des professionnels dans les éco-organismes D3E au choix des professionnels

Collecte de leurs D3E gratuitement dès 500kg d'équipements près à la collecte :

- Sur palettes filmées
- Séparation des différents flux
- PDC à quai ou en RDC et à moins de 50m de la zone de stationnement du camion

Pour les professionnels les plus réguliers et les collecteurs/massificateurs :

- Mise à disposition de caisses
- Rétribution au tonnage collecté
- Peuvent devenir point d'apport pour l'éco-organisme



Les ressourceries/recycleries

Choix de l'éco-organisme

Ressourceries : membre du réseau des ressourceries

Collecte de leurs D3E gratuitement dès 400kg d'équipements près à la collecte :

- Sur palettes filmées (ou en caisses si + de 10T à l'année)
- Séparation des différents flux
- PDC à quai ou en RDC et à 50m de la zone de stationnement du camion

Rétribution pour :

- Les tonnages collectés
- Les équipements remis en fonction (et revendus)
- Les ressourceries point d'apport



Les gestionnaires de déchets (ferrailleurs)

Choix de l'éco-organisme

Nouveaux partenaires des éco-organismes depuis la LTE

Pas de collecte de leurs D3E, ils en restent propriétaires de leurs déchets mais déclarent leur activité de dépollution/traitement aux éco-organisme mensuellement

L'éco-organisme valide leur site, leurs activités de dépollution/traitement du D3E et leurs exutoires pour les fractions de D3E :

- Pré-audit avant signature de la convention
- Audit annuel après signature de la convention

Rétribution pour le déclaratif uniquement.





La 2^e vie des équipements électriques



Amélie HEURTIER

Responsable Développement Régional Nord Est

Tél : 01 30 57 79 22 - 06 31 18 00 14

Email : aheurtier@ecologic-france.com



www.ecologic-france.com



Ecologic France - 15 bis avenue du centre, 78280 Guyancourt
Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com